

# Rwanda : Félicien Kabuga, jugé à La Haye pour son rôle « substantiel » dans le génocide

AFP, 29 septembre 2022

**Le financier présumé du génocide au Rwanda en 1994, a eu un rôle « substantiel » dans le massacre ethnique de la minorité tutsi, a déclaré l'accusation lors de l'ouverture de son procès à La Haye.**

Félicien Kabuga, financier présumé du génocide au Rwanda en 1994, a eu un rôle « substantiel » dans le massacre ethnique de la minorité tutsi, a déclaré ce jeudi 29 septembre l'accusation lors de l'ouverture de son procès à La Haye.

« 28 ans après les événements, ce procès vise à demander des comptes à Félicien Kabuga pour son rôle substantiel et intentionnel dans ce génocide », a affirmé le procureur Rashid S. Rashid devant un tribunal des Nations unies.

L'ancien homme d'affaires, aujourd'hui âgé de 87 ans, apparu affaibli et en chaise roulante lors d'une audience en août, n'était pas présent jeudi devant les magistrats.

Félicien Kabuga, l'un des derniers principaux suspects du massacre qui a déchiré le pays africain, était en 1994 l'un des plus riches du Rwanda. Il est jugé pour avoir mis

sa fortune et ses réseaux au service du génocide qui a fait plus de 800 000 morts, selon l'ONU, essentiellement au sein de la minorité tutsi.

En 1994, M. Kabuga était président de la tristement célèbre Radio télévision libre des Mille collines (RTL), qui a diffusé des appels au meurtre des Tutsis. Arrêté en 2020 près de Paris après 25 ans de cavale, il est notamment accusé d'avoir participé à la création des milices hutues Interahamwe, bras armé du régime génocidaire hutu.

## Livraison d'armes

« Pour soutenir le génocide, Kabuga n'a pas eu besoin de brandir un fusil ou une machette à un barrage routier, au lieu de cela il a livré des armes en masse et a facilité la formation qui a préparé les Interahamwe à les utiliser », a déclaré M. Rashid.

« Il n'a pas eu besoin de prendre un microphone pour appeler à l'extermination des Tutsis à la radio, il a plutôt fondé, financé et servi comme président de la station de radio

*RTLM qui diffusait la propagande génocidaire à travers le Rwanda* », a-t-il ajouté.

Son procès s'est ouvert jeudi à 10 heures (8heures GMT) devant le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme »), chargé d'achever les travaux du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR).

Il a débuté avec les déclarations liminaires, qui seront suivies, à partir du 5 octobre, par la présentation des moyens de preuve. Félicien Kabuga est notamment accusé de génocide, incitation directe et publique à commettre le génocide, ainsi que de crimes contre l'humanité, dont persécution et extermination.

M. Kabuga a plaidé non coupable lors d'une première comparution en 2020. Ses avocats ont tenté de le faire échapper à un procès

au vu de son état de santé, mais les magistrats ont estimé que celui-ci n'était pas incompatible avec le procès.

Plus d'un quart de siècle après le génocide qui a choqué le monde, le procès de Félicien Kabuga est très attendu au Rwanda, particulièrement dans son village natal de Nyange, au nord-ouest de Kigali.

Né de parents fermiers, il a commencé en tant que petit commerçant ambulancier avant de devenir un riche homme d'affaires, propriétaire de nombreuses plantations de thé dans le village et aux alentours. « *Nous attendons avec impatience ce procès, qui a mis du temps à arriver* », a déclaré Anastase Kamizinkunze, un cadre de la principale association de survivants du génocide au Rwanda, Ibuka.